

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
*Séance du 05 décembre 2024*

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20241205-DEL05122024\_04-DE



**Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.**

**Effectif légal : 7**

**Procurations : 3**

**Présents (10) :**

Martine Mazoyer, Vice-Présidente  
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué  
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal  
François Diot, Conseiller Municipal  
Nathalie Gemza, Administratrice  
Jacqueline Pasin, Administratrice  
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice  
Michèle Roy, Administratrice  
Gérard Ferrand, Administrateur  
Roger Clay, Administrateur

**Excusés (3) :**

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer  
Myriamne Bertrand, Conseillère Municipale – procuration à Philippe Cordier  
Hervé Barsse, Conseiller Municipal – procuration à Guillaume LARGERON

**DEL05122024-04**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE  
A L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE NEVERS ET DU CCAS**

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ainsi que le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nevers 2018-100 en date du 19 juin 2018 et DEL26062018 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 26 juin 2018 relatives à l'adhésion au Comité National de l'Action Sociale,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS DEL06062024-04 relative à l'attribution d'une subvention à l'Amicale du Personnel de la Ville et du CCAS de Nevers pour 2024,

Considérant que l'Amicale du Personnel de la Ville et du CCAS de Nevers, association locale, porte en complémentarité avec le CNAS, la politique d'action sociale au bénéfice des agents,

Considérant que l'Amicale organise ainsi différents temps forts tout au long de l'année, dont l'Arbre de Noël, des voyages et séjours, des visites, auxquels les agents retraités peuvent également participer,

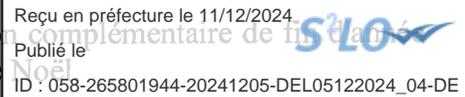
Considérant la demande reçue de l'Amicale pour une subvention  
afin de contribuer à l'attribution pour chaque agent, d'un colis de

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20241205-DEL05122024\_04-DE



**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :**

- D'accorder, une subvention complémentaire pour 2024 d'un montant de 1 500 €, à l'Amicale du Personnel de la Ville et du CCAS de Nevers,
- D'autoriser le Président à signer la convention de versement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024, article budgétaire 6574.

Adopté à la majorité par 9 voix (dont 3 procurations) et 4 abstentions.

**La Vice-Présidente,  
Martine Mazoyer**